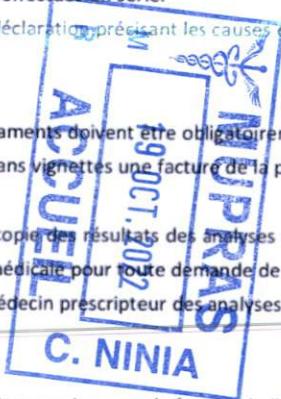


# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## tions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.



## Phacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Logie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Le pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Ordonnance :

La facture du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Facture :

Entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de séductions.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

Le radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Éclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



## Déclaration de Maladie

N° W21-663648

233963

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Habachir mohammed

Date de naissance :

01-01-1948

Adresse :

100, Rue Brahim Nakhai, Casablanca

Tél. :

0661133629

Total des frais engagés :

697,00 dh

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

M. 2. D

Age :

Nom et prénom du malade :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

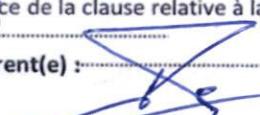
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent(e).

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je  
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 17/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :







Facture N° 20221013-792

Date de vente : 06/09/2022

Médecin traitant :

Mr MOHAMED HABACHI

Maroc

| Produit                          | Qté. | P.U    | TVA             | Total  |
|----------------------------------|------|--------|-----------------|--------|
| CARDIOASPIRINE CO 100MG B30 COMP | 2    | 27,70  | Exonéré (0.00%) | 55,40  |
| NEBILET CO 5MG B28 COMP          | 2    | 87,50  | Exonéré (0.00%) | 175,00 |
| NATRIXAM CO 1.5MG/5MG B30 COMP   | 2    | 79,90  | Exonéré (0.00%) | 159,80 |
| COVEPRAN CO 300MG/25MG B28 COMP  | 2    | 153,60 | Exonéré (0.00%) | 307,20 |

**\* VIGNETTE**

**NEBILET® 5mg**  
28 comprimés O  
PPV 87DH50

6 118001 130184

NATRIXAM 1,5 mg / 5 mg O  
30 comprimés à Libération Modifiée  
PPV : 79,90 DH

1401124

**\* VIGNETTE**

**NEBILET® 5mg**  
28 comprimés O  
PPV 87DH50

6 118001 130184

NATRIXAM 1,5 mg / 5 mg O  
30 comprimés à Libération Modifiée  
PPV : 79,90 DH

1401124

**153,60**

**153,60**

Total HT

697,40 DHS

TVA

0 DHS

**Total**

**697,40 DHS**

Arrêté la présente facture à la somme de : **six cent quatre-vingt-dix-sept DHS et quarante centimes**

PHARMACIE LA BRISE  
38,rue abou abass el azfi. Maarif. Casablanca  
Tél : 0522990710/0622927010  
E-mail : parpharmacie@gmail.com  
ICE : 001688166000012  
Tél : 0522990710/0622927010  
RIB : 011.780.0000.45.210.00.05069.94  
Adresse : 38,rue abou abass el azfi. Maarif. , Casablanca